



SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES DU FROID,
DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINES
PROFESSIONNELLES
ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

LES INFOS DU SNEFCCA

Entrevue Février 2020

L'OPCO des Entreprises de Proximité votre partenaire emploi/formation

Interview Marjorie DELAHAYE - Conseillère Branches Professionnelles Février 2020

Quelles sont les missions / les valeurs de l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP) ? Quel est le profil des branches adhérentes ?

LES OPCO ont pour mission :

- d'apporter un appui technique aux branches professionnelles pour :
 - établir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) ;
 - déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation ;
 - les accompagner dans leur mission de certification
- d'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant :
 - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
- d'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles

Les branches adhérentes à l'OPCO EP regroupent des secteurs ayant un lien avec la proximité.

- Artisanat
- Commerces de proximité
- Professions Libérales
- Services de santé
- Services à la personne
- Services judiciaires
- Services Immobilier
- Services techniques et spécifiques

La proximité est d'ailleurs une des valeurs fondamentale de l'OPCO. Son réseau de proximité représente près de 104 implantations en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Pour rappel, pouvez-vous nous faire un rapide résumé concernant la création de EP ?

La loi du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, a transformé les OPCA en OPCO (Opérateur de compétences). L'opérateur de compétences (OPCO) des Entreprises de Proximité a été agréé sur les bases de l'accord constitutif signé par les organisations interprofessionnelles d'employeurs (U2P et CPME) et les cinq confédérations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO). Il s'appuie sur les compétences et le savoir-faire de deux anciens OPCA et se déploie sur tout le territoire national (DROM compris).

L'OPCO des Entreprises de Proximité recouvre les entreprises entrant dans le champ d'application de [54 branches professionnelles](#) et l'interprofession représentant, près de 467 000 entreprises et 4,5 millions de salariés, dont la branche du Froid (IDCC 1412).

www.opcoep.fr

Quelles sont les nouveautés par rapport à un OPCA ?

La grande nouveauté de la réforme, et des nouvelles missions de l'OPCO est la gestion du financement des contrats d'apprentissage, et l'accompagnement des branches autour de l'alternance.

Côté entreprise, quels changements pour leurs contributions Formation professionnelle et Alternance ?

Le taux des contributions légales n'a pas évolué suite à la réforme, mais la répartition des fonds a changé. Plus de fonds sont affectés aux politiques de l'emploi : plan d'investissement compétences (PIC) et à l'alternance.

Heureusement, la conventionnelle de la branche reconduite en novembre 2019, permet aux entreprises de garder un budget formation suffisant pour développer les compétences des salariés autour des enjeux de demain (réglementation F-Gas, transition écologique, numérisation des installations ...)

Concernant l'apprentissage, l'OPCO EP est devenu l'interlocuteur principal. Pouvez-vous nous résumer les étapes clés de la procédure mise en place depuis le 1er janvier 2020 sur ce sujet ?

L'OPCO financera désormais les contrats d'apprentissage aux taux fixés par les branches professionnelles.

En Janvier, le stock de contrats en cours est repris par les OPCO, pour un financement des CFA (Centre de Formation des Apprentis) sous forme d'acompte.

A l'échelle de l'OPCO des Entreprises de Proximité, cela représente près de 100 000 contrats à financer en 2020, soit presque un quart des contrats d'apprentissage signés en France.

Aujourd'hui, qui sont les interlocuteurs des entreprises en région ?

Les entreprises peuvent contacter les conseillers qui sont répartis sur tout le territoire.

<https://regions.opcoep.fr/choisir-ma-region>

Côté Snefccca, quelles sont les entreprises affiliées à l'OPCO EP ?

Toutes les entreprises relevant de la convention collective 3023 (IDCC 1412) : Entreprises d'installation, entretien, réparation et dépannage de matériel aéronautique, thermique et frigorifique.

Cf. accord de désignation 4 mars 2019 étendu par arrêté du 19 juillet 2019 JORF 26 juillet 2019

Pour plus d'information : www.opcoep.fr / 0970 838 837

